

## ***SÉANCE DU 06 JUILLET 2018***

L'an deux mil dix-huit, le six juillet, les conseillers municipaux de la Commune de Neuville-sur-Brenne, se sont réunis au lieu habituel des séances du conseil municipal, en session ordinaire, ils ont été convoqués le vingt-six juin deux mil dix-huit, sous la présidence de M. Gino GOMMÉ, Maire.

### **Etaient présents :**

- Messieurs LAUNOIS Sylvain, MADIC Jules, PAPOIN Daniel, adjoints,
- Mesdames BERANEK Sonia, REZÉ Christèle, conseillères municipales,
- Messieurs ADAM Laurent, LEJAY Gilles, LESAGE Mickaël, NEMAUSAT Pierre, conseillers municipaux.

**Absents excusés :** Madame MOREL Christine (pouvoir à M. PAPOIN), adjointe, Messieurs BONNET Gérard (pouvoir à M. MADIC), DUBREUIL Matthieu (pouvoir à M. GOMMÉ), Madame CHARLES Mélanie, conseillers municipaux.

**Absent :** Néant

**Secrétaire de séance :** Madame REZÉ Christèle.

Le Maire ouvre la séance à 18 heures 32 minutes.

Monsieur le Maire demande l'approbation du Conseil Municipal sur le dernier compte-rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2018, l'Assemblée à l'unanimité des présents adopte ce compte-rendu.

### **I – RÉTROCESSION PARCELLE B626 RUE DU PARADIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil, qu'il a été convoqué par la Sté Géoplus pour une division de parcelles Rue du Paradis. Les époux AUDINET ont en effet scindé en deux leur propriété. La parcelle où situe leur habitation est d'ailleurs vendue. L'autre étant à vendre. A cette occasion, il s'est avéré que la parcelle B626 qui longe à la fois les propriétés de M. et Mme AUDINET et celle de Mme BOULAY, aurait dû être rétrocédée à la Commune, il y a longtemps mais l'acte n'a jamais été passé. Aussi, Monsieur le Maire pense judicieux de profiter de cette division pour entériner cette rétrocession. Après discussion, il est décidé d'acter cette rétrocession auprès de l'étude Pelletier et Roche, notaires à Château-Renault moyennant l'euro symbolique et les frais de notaire associés à cet acte.

### **Délibération n°42/2018**

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il a été convoqué au bornage de deux parcelles appartenant à M. et Mme AUDINET Pascal suite à la vente de leur habitation au 14 rue du paradis et qu'à l'occasion de cette division de parcelles, il s'avère que la parcelle B 626 qui longe à la fois les parcelles AUDINET et celle de Madame BOULAY Géraldine était destinée à être rétrocédée à la Commune pour le passage des réseaux téléphoniques.

Monsieur le Maire indique que cette parcelle aurait dû être rentrée dans le domaine communal depuis plusieurs années mais l'acte n'a jamais été passé. Il s'agit donc de profiter de cette vente pour régulariser cela moyennant l'euro symbolique.

Monsieur le Maire demande donc son avis à l'Assemblée et après délibération, à l'unanimité des présents et des votants, le Conseil accepte cette acquisition par rétrocession. Et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier et le prix de vente à un euro symbolique auprès de l'Etude Pelletier et Roche, notaires à Château-Renault, et de régler les frais de notaire liés à ce dossier.

## **II – DEVIS POUR ALARME SUPPLÉMENTAIRE AU 1<sup>ER</sup> ÉTAGE DE L'ECOLE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis supplémentaire pour pose d'une alarme radio commandée au 1<sup>er</sup> étage de l'école. Il s'élève à 490,20 € TTC. Après discussion, le Conseil décide de ne pas donner suite à ce devis, d'autant que le 1<sup>er</sup> étage n'est fréquenté que par des adultes (équipe pédagogique) et qu'aucun enfant n'y a accès. Il sera seulement demandé aux personnes montant à l'étage de laisser la porte ouverte pour entendre l'alarme du bas et de signaler leur présence au moyen d'un panneau sur la porte.

## **III – FIXATION D'UN PRIX DE REVENTE DU MOBILIER SCOLAIRE DÉCLASSÉ ET STOCKÉ DANS LE GRENIER DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire, sur proposition d'une élue intéressée et accord des adjoints, demande à l'assemblée de fixer un prix de revente pour le mobilier scolaire déclassé et trop ancien pour être de nouveau utilisable et stocké dans le grenier de la mairie. Après discussion, le prix de revente est fixé à 25 € pour un ensemble d'une table et d'une chaise.

Pour ce qui concerne les vieilles cartes, le prix sera discuté lors de la prochaine réunion de conseil, une fois obtenu des informations sur le prix de revente de ce genre de document.

### **Délibération n°43/2018**

Monsieur le Maire, sur proposition des adjoints, demande à l'assemblée de se prononcer sur le prix de revente du mobilier scolaire déclassé et stocké au grenier.

Après délibération, à l'unanimité des présents et des votants, le prix de vente de ce mobilier déclassé est fixé à 25 € un ensemble table + chaise.

Pour ce qui concerne les vieilles cartes qui ne servent plus, le prix sera fixé lors de la prochaine réunion après recherches sur le tarif à appliquer.

## **IV – ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE TOURAINE VALLÉE DE L'INDRE AU SIEIL**

### **Délibération n°44/2018**

Monsieur le Maire explique que le SIEIL a approuvé par délibération du 13 octobre 2017 l'adhésion de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre pour la compétence – éclairage public – à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Mais que cette collectivité n'étant pas auparavant adhérente au SIEIL pour une autre compétence, il a été nécessaire de faire valider cette demande d'adhésion par le SIEIL et que

l'ensemble des communes doit être consulté fin d'approuver cette nouvelle adhésion conformément à l'article L.5211-5 du CGCT.

Monsieur GOMMÉ demande donc au Conseil de se prononcer sur cette adhésion.

A l'unanimité des présents et des votants, le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre au SIEIL.

#### **V – TÉLÉPHONIE MAIRIE ET ÉCOLE**

Monsieur le Maire présente au Conseil, le devis de la Société ALLIANTEL de Connexx Groupe pour le changement de la téléphonie pour la mairie et l'école, le fournisseur actuel ne répondant pas du tout au besoin de la Commune. Le devis s'élève à un montant HT de 237,19 € par mois y compris le portable de l'agent communal. C'est le réseau Orange qui serait de nouveau utilisé avec live box pour l'internet en haut débit.

Le Conseil souhaite que des précisions soient demandées sur le devis entre autre sur les durées d'abonnement et l'engagement de 21 trimestres sur le matériel. Et désire comparer avec l'offre d'Orange Pro que Mme CHARLES a contacté.

Affaire à discuter à la prochaine séance du Conseil.

#### **VI – SITE INTERNET DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la demande de M. HÉNIN de continuer à gérer le site internet de la mairie comme administrateur.

Monsieur le Maire estime quant à lui que M. HÉNIN ayant démissionné de sa fonction d' élu n'a plus à gérer le site internet de la Commune et ce site doit être géré par des élus en place, Messieurs LAUNOIS et LESAGE sont du même avis.

Après discussion et délibération, il est décidé que M. HÉNIN ne sera plus administrateur et après un vote par 10 pour et 3 abstentions, que les administrateurs seront Madame Mélanie CHARLES et Monsieur LAUNOIS Sylvain.

Il est également décidé de rembourser Monsieur LAUNOIS pour le réabonnement au site et la secrétaire va se renseigner pour payer au moyen d'un mandat SEPA auprès du trésorier.

#### **Délibération n°45/2018**

M. HÉNIN, ex-conseiller municipal mais toujours administrateur du site internet, souhaite savoir si le Conseil accepte toujours qu'il en soit l'administrateur ou s'il doit être remplacé par une ou plusieurs autres personnes, du fait de sa démission d' élu municipal.

Après discussion, le Conseil décide à la majorité des présents et des votants (par 10 pour et 3 abstentions) que M. HENIN ne soit plus administrateur du site internet de la Commune puisqu'il a démissionné de sa fonction de conseiller municipal et que c'est à un ou d'autres élus de prendre le relais.

Ce sont donc Madame CHARLES Mélanie et Monsieur LAUNOIS Sylvain qui seront les administrateurs principaux de ce site, M. PAPOIN Daniel étant aussi administrateur secondaire.

Le Conseil décide aussi de rembourser à M. LAUNOIS Sylvain, le règlement de l'abonnement de ce site qui n'accepte pas les mandats administratifs, mais un autre moyen peut permettre de payer les abonnements à ce site sans avoir recours à des élus, c'est le mandat SEPA. La secrétaire va se renseigner auprès de la Trésorerie pour mettre en place ce système de règlement.

## **VII – ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE DU 21 JUILLET PROCHAIN**

Monsieur le Maire indique que la préparation de la Fête Nationale du 21 juillet prochain est en cours et demande quels seront les élus présents ce jour-là ?

La plupart des élus seront présents.

Pour tirer la bombarde : ce sont Messieurs MADIC, FOUANON et TRIAUREAU.

Pour la mise en place des barnums et du parquet cela se fera sûrement le jeudi 19 juillet aux environs de 17 h.

Le podium réservé à la Communauté de Communes du Castelrenaudais sera installé le vendredi 20 dans l'après-midi.

Le vin d'honneur communal aura lieu à 19 h, à M. MADIC de prévoir le pétillant en conséquence.

Le feu d'artifice sera tiré à 23 h sur le stade.

Il faudra prévoir l'arrosage du terrain multisports.

Monsieur GOMMÉ a loué la citerne à eau de M. REZÉ Jean-Luc pour la sécurité incendie.

\*\_\*\_\*\_\*

Monsieur PAPOIN profite de l'occasion pour informer les élus qu'une soirée GOSPEL est prévue le samedi 22 septembre à l'église au profit des Virades de l'Espoir, à condition comme M. le Maire le souligne que l'église puisse être ouverte au public sans risque qu'un mur ne s'écroule, un architecte devra voir ce qu'il en est rapidement.

Monsieur PAPOIN signale ensuite que les Virades de l'Espoir auront lieu le Samedi 29 septembre à partir de 18 h 30 au stade de foot.

Monsieur le Maire rebondit en signalant que l'inauguration du city stade et de la boîte à livres aura lieu ce même jour à partir de 17 h 00.

Madame MARTIN, secrétaire de mairie demande si elle doit rédiger l'invitation ou laisser ce travail à la commission communication. Il lui est répondu qu'elle peut réaliser cette invitation.

## **VIII – PROJETS 2019**

Pour les projets 2019 à prévoir :

- **La station d'épuration**, précisions de la secrétaire : l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a bien reçu le dossier de demande de subvention, la Sté Géoplus a réalisé le relevé topographique et il a été transmis à la Sté SAFEGE. Prochaine étape : dossier d'appel d'offres aux entreprises.
- **Préfabriqué de l'école** : demande d'un devis pour l'acoustique de ce bâtiment ou si impossibilité d'améliorer voir pour la location ou l'achat d'un ALGECO. M. LAUNOIS s'en occupe. Pour l'acoustique, un courrier pour demande de devis est parti ce jour.

- **Voirie** : Rue du Val de Brenne pour écoulement eau et bouger éventuellement le panneau 70 km/h jusqu'à la bouche à incendie et mettre un panneau de rappel Rue des écoles.

## **IX – QUESTIONS DIVERSES**

Travaux prévus cet été :

- **Voirie** : Réfection chemin des haies et Petit Mesnil : après le 15 août la Société Colas interviendra.
- **Garderie périscolaire** : les travaux de réfection de ce local se feront en juillet et réalisés par les employés de la commune.
- **Préau de l'école** : le mur sera consolidé et la charpente traitée contre les vers.
- **Classe maternelle** : le vidéo projecteur sera installé par les employés de la commune et le tableau vert de la classe retiré et installé à la garderie périscolaire et en lieu et place sera fixé un tableau blanc aimanté.
- **Ecole** : tous les barillets seront changés pour qu'il n'y ait qu'une seule clé qui ouvre l'intégralité des portes de l'école.
- **Arrosage des plantations communales durant l'été** : il est demandé de prévoir une personne pour arroser les fleurs durant les vacances des agents communaux. Un mail sera envoyé pour informer des dates de vacances de ceux-ci.
- **Paniers des postes de relevage** : idem que pour l'arrosage des fleurs.
- **Intervention de M. LESAGE M. (Élu et Président de l'APE Osmos'97) :**

Monsieur LESAGE remercie la Commune pour la subvention et indique que cela a permis à l'APE d'acheter une friteuse électrique monophasée et qu'elle a bien servi pour la Fête de l'école (environ 70 kg de frites cuites).

Par la même, il signale démissionner de son poste de Président de l'APE mais reste dans l'association.

La date du prochain conseil municipal est fixée au 07 septembre 2018.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 36 minutes.**

- délibération n°42/2018 : Rétrocession parcelle B626 rue du paradis,
- délibération n°43/2018 : Fixation du prix de revente mobilier scolaire déclassé,
- délibération n°44/2018 : Adhésion au SIEIL de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre,
- délibération n°45/2018 : Nomination de nouveaux administrateurs de gestion du site internet communal.

<b>M. GOMMÉ</b>	<b>M. MADIC</b>	<b>Mme MOREL</b> (pouvoir à M. PAPAIN)	<b>M. LAUNOIS</b>
<b>M. ADAM</b>	<b>Mme BÉRANEK</b>	<b>M. BONNET</b> (pouvoir à M. MADIC)	<b>Mme CHARLES</b> (absente)
<b>M. DUBREUIL</b> (pouvoir à M.GOMMÉ)	<b>M. LEJAY</b>	<b>M. LESAGE</b>	<b>M. NÉMAUSAT</b>
<b>M. PAPAIN</b>	<b>Mme REZÉ</b>		